



Le rapport de la Chambre régionale des comptes prône un renforcement des transports publics dans le Genevois français

Dans un rapport commun présenté ce lundi 16 octobre, la Cour des comptes de la République et Canton de Genève, la Cour des Comptes du Canton de Vaud et la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes invitent les collectivités du Genevois français à augmenter l'offre de transports publics pour répondre aux besoins grandissants de la population. Trois objectifs apparaissent fondamentaux : avancer sur la réalisation des mesures des projets d'agglomération, développer une offre transfrontalière de parkings P+R, désigner le Pôle métropolitain du Genevois français comme Autorité organisatrice de la mobilité.

Le Grand Genève fait face à des enjeux importants en matière de mobilité transfrontalière. Dans ce contexte, les trois institutions supérieures de contrôle (ISC)¹ compétentes sur le Grand Genève ont décidé de réaliser un audit en commun sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express. Elles portent sur l'offre de bus qui doit desservir les gares, les pistes cyclables, le stationnement vélo ou les Parkings-relais (P+R).

Mis en service en décembre 2019, le Léman Express est aujourd'hui un véritable succès avec près de 70 000 voyageurs chaque jour. Pour autant, plus de la moitié des mesures d'accompagnement représentant près 600 millions CHF d'investissement accusent des retards de réalisation dans le Grand Genève.

Compte-tenu du défi climatique et de l'urgence à développer une offre de transports publics pour la mobilité du quotidien et la mobilité de loisirs, les trois ISC proposent trois axes d'amélioration aux autorités publiques françaises et suisses.

Accélérer la réalisation des mesures inscrites aux projets d'agglomération du Grand Genève

Parmi les axes d'amélioration évoqués, la planification et la réalisation des infrastructures de mobilité inscrites dans les 4 générations de projets d'agglomération déposés par le Grand Genève auprès de la Confédération suisse sont un levier essentiel. Au regard des données de suivi des mesures², il s'avère que le taux de réalisations côté français est supérieur à la moyenne Grand Genève. A titre de comparaison :

- Projet d'agglomération 1 (2007), 95% des mesures françaises ont été réalisées, contre 89,6% côté Suisse,
- Projet d'agglomération 2 (2012), 28,3% des mesures françaises ont été réalisées, contre 9,5% côté Suisse,
- Projet d'agglomération 3 (2016), 12,6% des mesures françaises ont été réalisées, contre 2,6% côté Suisse.

Sur un total de 124,7M CHF de subventions fédérales prévues côté français pour les 4 projets d'agglomération, plus de 30M CHF ont déjà été versés par la Confédération suisse.

¹ la Cour des comptes de la République et canton de Genève, la Cour des comptes du canton de Vaud et la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes
² <https://mesures.grand-geneve.org/> (données actualisées à mars 2023)

Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org



Pour faire progresser ces taux de réalisation, le rapport indique qu'il est primordial de bien définir le niveau d'intervention de chacun. Les différents maîtres d'ouvrage doivent en outre disposer des ressources financières et des capacités d'ingénierie nécessaires. Ces conclusions confortent ainsi le travail engagé dans le cadre du Pôle métropolitain pour davantage de mutualisation à l'échelle du Genevois français et de notre agglomération transfrontalière du Grand Genève.

Développer davantage de P+R et harmoniser la tarification

Au-delà du développement des parkings relais dans l'agglomération, les trois Instituts Supérieurs de Contrôle préconisent d'adapter l'offre de P+R selon l'évolution urbaine, avec une coordination franco-suisse et une harmonisation de la tarification à l'échelle transfrontalière.

Les élus du Pôle métropolitain du Genevois français tiennent à rappeler que le nombre de places a été multiplié par 2 entre 2019 (année de lancement du Léman Express) et 2023, avec 2000 places supplémentaires, portant un total à plus de 5000 dans le Genevois français. Cette évolution témoigne d'un véritable effort qui doit être poursuivi. Les élus du Genevois français plaident eux aussi pour une meilleure coordination des tarifs des différents P+R. Pour accélérer le rythme de réalisation la question du financement transfrontalier est centrale. Le P+R est un outil nécessaire mais pas suffisant. C'est sur l'ensemble de la chaîne de transports qu'il convient de raisonner, en intégrant l'offre de transports publics, les différents services associés et la tarification. Il convient donc d'ouvrir de nouvelles pistes de travail dans le cadre de la coopération transfrontalière.

Une Autorité organisatrice de la mobilité unique pour le Genevois français

« Face à la pluralité d'acteurs en charge des mobilités au sein de l'agglomération du Grand Genève, la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes considère que la désignation d'une seule Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) est nécessaire et que le Pôle métropolitain du Genevois français a vocation à exercer cette compétence. »

La nécessité de la mise en place d'une AOM unique et coordonnée à l'échelle du Genevois français constitue un choix raisonné, pour une meilleure prise en compte des besoins des usagers, faciliter le parcours usagers, développer l'offre de transports publics et engager le territoire dans la décarbonation des déplacements. Le Genevois français est un bassin de mobilité cohérent marqué par une majorité de déplacements internes et une très forte interdépendance avec la Suisse puisque 4 déplacements de travail sur 10 sont transfrontaliers.

Pour la Chambre Régionale des Comptes et les Cours des comptes genevoise et vaudoise, la création d'une AOM du Genevois français portée par le Pôle métropolitain se présente comme une solution nécessaire pour répondre à ces différents défis.

Les élus du Pôle métropolitain du Genevois français prennent acte du rapport présenté ce lundi 16 octobre. Celui-ci vient conforter les objectifs de la feuille de route politique 2020-2026. C'est une forme d'encouragement à poursuivre les efforts engagés, à faire davantage et plus vite, particulièrement pour la création de l'AOM du Genevois français.

Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org